

Études

Créoles

L’Akademi Kreyòl Ayisyen et la standardisation du créole haïtien

Albert Valdman

Indiana University-Bloomington

valdman@indiana.edu

Résumé

Dans le contexte de l’intronisation de l’Akademi Kreyòl Ayisyen (Académie du créole haïtien) dont l’une des tâches serait d’« *encourager des travaux de développement d’outils linguistiques tels grammaires, dictionnaires, lexiques en créole dans tous les domaines* », nous traitons de deux aspects fondamentaux de la standardisation et de l’instrumentalisation du créole haïtien. Premièrement, nous examinons la normalisation de l’orthographe officielle, en particulier, le traitement de la variation morphophonologique en prenant comme exemple la variation entre la forme pleine et la forme élidée du pronom de la troisième personne du singulier. Deuxièmement, nous faisons l’inventaire des dictionnaires bilingues créole haïtien-français existants publiés en Haïti dans la perspective de leur utilité pour un lectorat scolaire et de la description du lexique de la langue. Nous terminons par des remarques sur la question de la création d’une métalangue pour l’élaboration de dictionnaires unilingues conformes aux normes de la lexicographie professionnelle.

Mots-clés : créole haïtien, lexicographie, normalization, standardization, variation

Abstract

In the context of the official founding of the Akademi Kreyòl Ayisyen one of whose task would be : « *encourager des travaux de développement d’outils linguistiques tels grammaires, dictionnaires, lexiques en créole dans tous les domaines* » (‘to encourage the development of linguistic tools such as grammars, dictionaries, lexicons in creole in all domains’), we treat two fundamental aspects of the standardization and instrumentalization of Haitian Creole. First, we examine the normalization of the official spelling, in particular the treatment of morphophonological variation taking as example the variation between the full and elided variants of the third person singular pronoun. Second, we dress the inventory of existing Haitian Creole-French bilingual dictionaries published in Haiti from the perspective of a school readership as from the description of the lexical resources of the language. We end with observations on the issue of the creation of a metalanguage for the preparation of monolingual dictionaries that meet the standards of professional lexicography.

Key words: Haitian Creole, lexicography, normalization, standardization, variation

Introduction

Le créole haïtien (CH) est incontestablement la langue créole qui a atteint le plus haut niveau de standardisation et d'instrumentalisation. En effet, s'il fallut une quarantaine d'années avant l'officialisation d'une des trois orthographes systématiques à base phonologique pour cette langue (McConnell-Laubach, Faublas-Pressoir ou ONAAC (Office national d'alphabétisation et d'action communautaire), le choix d'une norme s'effectua rapidement. Les premiers scripteurs, le traducteur de l'Ancien et du Nouveau Testament, le pasteur anglican Roger Désir, l'ingénieur agricole Carrié Paultré, et le prêtre belge néerlandophone Joris Ceuppens, fondateurs des périodiques mensuels *Boukan* (protestant) et *Bon Nouvèl* (catholique), respectivement, optèrent pour la variété parlée par les créolophones unilingues de l'Ouest d'Haïti où est située la capitale, Port-au-Prince. Cette variété qui constitue la langue standard *de facto*, que nous nommerons créole haïtien standard (CHS), contient très peu de traits régionaux marqués et, en particulier, elle se distingue de la variété dont se sert la minorité bilingue du pays qui détient le pouvoir économique, social et politique, le *kreyòl swa* (Fattier 1984, Zéphir 1990).

Ces innovateurs du secteur religieux furent suivis par les auteurs des premiers romans en CHS, Franketienne, *Dézafi* (Affres d'un défi, 1975) et Emile Célestin-Mégie, *Lanmou pa gin bariè : Premye Epòk* (L'Amour n'a pas de barrières, 1975). Ce choix d'une *scripta* à orientation basilectale s'explique par l'objectif principal des premières initiatives d'instrumentalisation du CHS : permettre aux masses créolophones unilingues de lire des textes diffusés dans leur langue et de s'en servir pour communiquer par écrit bien que, en ce qui concerne les œuvres littéraires, comme me le confiait avec réalisme Franketienne lors d'un entretien en 1979, elles étaient véritablement destinées à un lectorat bilingue.

Le 7 avril 2014 paraissait dans *Le Moniteur*, qui publie les décrets de la République d'Haïti, la loi créant l'Académie créole qui avait été stipulée par l'Article de la Constitution de 1987 : « Une Académie haïtienne est instituée en vue de fixer la langue créole et de permettre son développement scientifique et harmonieux. » (Article 213) Parmi les tâches que devait assumer cette institution : « ...encourager des travaux de développement d'outils linguistiques tels grammaires, dictionnaires, lexiques en créole dans tous les domaines. »

Avant la promulgation du décret instituant l'Académie du créole, un colloque¹ s'était tenu sous les auspices de l'Université d'État d'Haïti intitulé : *Akademi kreyòl ayisyen: Ki avantaj ? Ki pwoblèm ? Ki defi ? Ki avni ?* Le comité organisateur du Colloque formula des objectifs ambitieux, dont le suivant :

¹ L'Agence universitaire de la francophonie apporta un important soutien financier pour l'organisation de ce colloque.

Cette institution a la mission également de proposer des canevas d’utilisation de la langue créole en communication publique, d’encourager des travaux de développement d’outils linguistiques tels grammaires, dictionnaires, lexiques en créole dans tous les domaines ... L’administration publique, la justice, l’État en général et la science doivent parler créole.

Le choix d’une norme réglé depuis plus de six décennies et l’officialisation en 1979 par le gouvernement d’une orthographe systématique à base phonologique qui, par ailleurs permet assez facilement un passage à celle du français, ont accompli une partie de la mission implicite de l’Article 213 de la Constitution de 1987 : fixer la langue. Il demeure toutefois deux autres tâches centrales de l’instrumentalisation et de la standardisation du CHS : la **normalisation** de l’orthographe et la production d’outils linguistiques, avec en particulier, la production de dictionnaires du CHS. Dans la première partie de cet article, nous traiterons très rapidement du problème de la normalisation, c’est à dire la représentation des variations morphophonologiques par l’orthographe officielle et le découpage de la chaîne parlée. Dans la seconde, nous ferons l’inventaire des dictionnaires du CHS actuellement disponibles en nous focalisant sur les dictionnaires bilingues destinés à des utilisateurs haïtiens et nous aborderons la question de l’élaboration d’un dictionnaire unilingue conforme aux normes de la lexicographie professionnelle.

1. La normalisation de l’orthographe officielle

Deux problèmes fondamentaux se posent dans la normalisation de l’orthographe : le traitement des alternances morphophonologiques et l’identification des lexies dans des textes. En ce qui concerne le traitement des variantes morphophonologiques, deux approches s’opposent, l’une concrète et l’autre abstraite. Cette dernière est caractéristique de la représentation en français des morphèmes sujets à la liaison qui sont représentés par leur forme pleine. Par exemple, *nous* coiffe la réalisation avec ou sans la consonne de liaison (*nous allons* vs. *nous partons*). Par contre, les deux approches sont appliquées à la représentation du e muet. Qu’il soit généralement maintenu dans la conversation courante (*vendredi*) ou qu’il tombe (*samedi*), il est toujours indiqué, à l’exception des fonctifs monosyllabiques où il est éliidé devant voyelle mais conservé devant consonne, par exemple, *j’ai* vs. *je vais*, bien que dans ces derniers syntagmes l’e muet puisse s’élider facultativement.

Dans son traitement de la représentation graphique des morphèmes sujets à l’alternance morphophonologique pour les créoles à base française, M.-C. Hazaël-Massieux (1993) opte pour une représentation abstraite : la représentation des lexies sujettes à la variation par une forme unique. Dans le cas de la représentation du pronom personnel de la 3^{ème} personne du singulier en créole guadeloupéen, par exemple, elle suggère de représenter les variantes /li/ et /i/ ‘3sg’ par la forme abstraite unique *li* : *li bat vou* ‘il te bat’ pour /libatvu/ et /ibatvu/. Elle

justifie cette procédure en adoptant une vue de la graphycisation qui privilégie la perspective du lecteur :

N'oublions pas que généralement l'écriture ne vise pas à donner des indications pour une prononciation, mais à permettre d'identifier des mots pour comprendre le sens d'un texte. La représentation unique de l'unité morphologique (pronom de la 1^{ère}, 2^e, 3^e pers., etc.) permet son identification et la lecture se fait en fonction de l'usage personnel du lecteur ou de l'effet stylistique recherché (1993, 84).

Le CHS connaît plusieurs types d'alternance phonologique à la frontière des mots, cas de sandhi. Ils prennent la forme de la troncation de consonnes, de l'assimilation de nasalité, de l'harmonisation vocalique et de l'élision des voyelles finales. Ces alternances se laissent difficilement analyser par des règles catégoriques, c'est-à-dire qu'il s'agit dans la plupart des cas de variation libre ou soumise à des facteurs diaphasiques. En général dans les cas d'apocope et d'harmonisation vocalique, l'approche abstraite, la notation de la forme pleine est favorisée : *Se yon bagay*. /sɔ̃bagaj/ 'C'est une chose', *Mari isit* /marisit/ 'Marie est ici', *avè ou* /avɔw/ 'avec toi'. Cette pratique est largement suivie par les scripteurs pour les cas d'apocope et d'harmonisation vocalique.

Les phénomènes de sandhi affectent surtout les pronoms personnels réalisés sous une forme pleine et une forme tronquée : *mwen/m* '1sg', *li/l* '3sg', *nou/n* '1 et 2pl', *yo/y* '3pl', *ou/w* '2sg'. Les conditions d'alternance entre la forme pleine et la forme tronquée varient selon chaque pronom. Par exemple, l'on retrouve assez fréquemment la variante tronquée *m* au début d'un énoncé devant consonne (*m pale* 'je parle') mais les variantes *y* et *w* sont impossibles et les variantes *l* et *n* sont assez rares. Nous reprenons ici les données d'une étude empirique qui figurent dans Valdman (2005, 47-48) portant sur la représentation du pronom de la 3^e personne du singulier où alternent la forme pleine *li* et la forme élidée *l*. Sur le Tableau 1, nous présentons la distribution des deux allomorphes dans un corpus oral représentatif recueilli par un enquêteur natif bilingue auprès d'un sujet unilingue. D'autre part, sont laissés de côté, les cas où l'emploi de l'un ou l'autre des deux allomorphes est obligatoire : la variante pleine après consonne et la variante tronquée devant les verbes marqueurs *ap* et *a(va)*. Ainsi, les statistiques ne portent que sur les cas où il y a effectivement variation. L'on notera que la forme tronquée domine, excepté en position préposée (sujet) quand le pronom précède une forme commençant par une consonne. Un exemple de chaque environnement phonologique est offert. Dans le cas de la postposition, nous traitons séparément les occurrences du pronom en fonction de complément (*y ap fè li/l ale*) et de marqueur possessif postposé (*papa li/l antre*).

| Préposé (sujet) | | | |
|-----------------|---------------------------------------|-----|------|
| | | [l] | [li] |
| V - V | epi li/l ale 'et puis il est allé' | 9 | 1 |

| | | | |
|-------|--|-----------|------------|
| # - V | li/l ale 'il est allé' | 15 | 1 |
| C - C | donk li/l pati 'donc elle est partie' | 3 | 0 |
| | | 27 | 2 |
| V - C | epi li/l pati 'et elle est partie' | 44 | 13 |
| # - C | li/l chante 'elle a chanté' | 1 | 101 |
| C - C | fòk li/l sòti 'il faut qu'il sorte' | 0 | 4 |
| | | 45 | 118 |

| Postposé | | | | | |
|----------|--|--------------|----------|-------------|----------|
| | | (Complément) | | (Possessif) | |
| | | [l] | [li] | [l] | [li] |
| V - V | y ap fè li/l ale 'ils l'ont fait partir' | 2 | 0 | | |
| | papa l antre 'son père est entré' | | | 2 | 0 |
| V - # | yo va delivre li/l 'Ils vont la délivrer' | 10 | 3 | | |
| | nan mizè l 'dans sa souffrance' | | | 8 | 1 |
| V - C | yo touye li/l vre 'elles l'ont vraiment tué' | 24 | 3 | | |
| | frè li/l mouri 'son frère est mort' | | | 5 | 1 |
| | | 36 | 6 | 15 | 1 |

Tableau 1. Distribution des variantes *l* et *li* dans un corpus oral représentatif

Nous avons examiné la pratique des scripteurs et rédacteurs dans des textes publiés dans le périodique mensuel *Bon Nouvèl*². La distribution des variantes semble indiquer que ceux-ci tiennent compte de l'usage et l'on constate une certaine régularité. Les exemples qui suivent glanés dans ce périodique montrent qu'en position préposée (sujet) l'allomorphe *li* domine, même entre voyelle et consonne, excepté après des monosyllabes : *epi li di ankò* 'et elle dit encore', *paske li pa abitye* 'parce qu'elle n'y est pas habituée', *jiskaske li vin frèt* 'jusqu'à ce qu'il devienne froid' vs. *pou l fè travay li* 'pour qu'elle fasse son travail', *jan l ye* 'tel qu'il est'. En revanche, la variante tronquée est presque catégorique en position postposée : *ou pa pote l sekou* 'tu ne lui as pas porté secours', *ti frè l la soti* 'son petit frère est sorti', *zanj lan di l* 'l'ange lui dit', *fè mal pran l* 'la douleur l'a pris'. On serait tenté de proposer les règles suivantes pour la représentation graphique des pronoms 1sg, 3sg et 1/2pl :

1. Position préposée :

- a) Début de phrase → forme pleine : *li vin frèt* 'il est devenu froid', *mwen soti* 'je suis sorti', *nou ale* 'nous allons'
- b) Position interne après voyelle → forme tronquée : *si l di* 'si elle dit', *epi m pati* 'et puis je suis parti', *se pou n fè sa* 'nous devons faire ça', *si l pa mourì* 's'il n'est pas mort'
- c) Devant les marqueurs verbaux *a* et *ap* → forme tronquée : *l ap travay* 'elle est en train de travailler', *m ap pote* 'j'apporte', *n a prann* 'nous prendrons'

2. Position postposée :

- a) Après voyelle → forme tronquée : *se frè l* 'c'est son frère', *papa m* 'mon père', *li te di m* 'elle me disait'
- b) Après consonne → forme pleine : *yo bat li* 'ils la battaient', *chat mwen an* 'mon chat', *yo bat nou* 'ils nous ont battus'
- c) Après certains fonctifs monosyllabiques → forme pleine (règle catégorique) : *se pou mwen* 'c'est à moi', *se li* 'c'est lui', *se pa nou* 'ce n'est pas nous'

Cependant, un examen plus approfondi suggère que des facteurs stylistiques influencent la pratique scripturale. Le numéro 498 (mai-juin 2004) de *Bon Nouvèl* offre un contraste marquant entre un texte didactique, en l'occurrence une discussion sur la relation entre la langue et l'identité, et une histoire drôle. Dans le premier texte, les sept cas variables sont tous réalisés avec la variante pleine tandis que pour le second, c'est le contraire : les quatre cas variables sont réalisés avec la variante tronquée. Cela semble indiquer que le scripteur s'est conformé à l'usage de la conversation courante que reflètent les statistiques du Tableau 1.

a) Texte didactique :

Yon Ayisyen ap pale franse lè l al nan yon biwo oswa avèk yon etranje pou **li** fè enpòtan, pou montre **li** konn li, li pa «sòt», men lang kreyòl la rete lang pou **li** esprime tout rèv li, emosyon **li**, santiman **li**. Lang pou **li** revandike identite **li**.

² L'unique périodique rédigé exclusivement en CHS actuellement.

Un Haïtien parle français quand il va dans un bureau ou qu’il parle avec un étranger pour se faire valoir, pour montrer qu’il n’est pas bête, mais le créole reste la langue qui lui permet d’exprimer tous ses rêves, ses émotions, ses sentiments. La langue avec laquelle il revendique son identité.

b) Histoire drôle :

Premye jou lekòl nan yon kindègadenn, pandan premye rekreyasyon, gen yon ti fi ki mande matmwazèl la eske **I** kapab retounen lakay li pou wè maman **I**. Matmwazèl la mande **I** : « Pou ki sa ? » Li reponn : « Se premye fwa mwen kite **I** pou kont li, lakay la ».

Le premier jour de l’école dans une école maternelle, lors de la première récréation, il y une fillette qui demande à la maîtresse si elle peut rentrer chez elle pour voir sa maman. La maîtresse lui demande : « Pourquoi ? » Elle répond : « C’est la première fois que je la laisse seule à la maison ».

L’identification des lexies est un problème qui continue à se poser dans la graphisation, même pour des langues aussi standardisées que le français ou l’anglais. De nombreuses lexies du français actuel s’écrivaient de manière fort variable. La soudure dans des lexies composées de plusieurs entités autonomes constitue une tendance constante comme le montrent les évolutions suivantes : *d’or en avant* → *dorénavant*, *au jour d’hui* → *aujourd’hui*. L’on constate cette tendance dans la Réforme de l’orthographe du français de 1990, où un grand nombre de mots composés perdent le tiret : *contrappel*, *entretiens*, *extraterrestre*, *tictac*, *weekend*, *portemonnaie*. Le CHS connaît de nombreux cas de ce genre que seule une analyse étymologique arrive à décomposer, par exemple, *alèkilè* (← à l’heure qu’il est) ‘maintenant’, *depyefèm*, (← de pied ferme) ‘résolument’, *malagòch* (← mal à gauche) ‘maladroit’, *ajenou* ‘à genoux’. Il n’est guère surprenant que la pratique scripturale varie énormément dans la représentation de ces cas de lexicalisation.

Les avis diffèrent en particulier sur la représentation des pronoms et adverbes interrogatifs poly-morphémiques tels que *ki sa* ‘quoi’, *pou ki sa* ‘pourquoi’, *ki moun* ‘qui’, *ki lè* ‘quand’, *ki jan* ‘comment’. La segmentation repose sur de bonnes bases pour ces trois derniers cas car la seconde partie de ces syntagmes interrogatifs porte un sens individuel précis : *moun* ‘personne’, *genyen anpil moun nan lari a* ‘il y a beaucoup de gens dans la rue’; *lè* ‘heure’ *li lè pou pati* ‘il est l’heure de partir’; *jan* ‘façon, manière, sorte, type’; *gen de jan lanp* ‘il y a deux sortes de lampes’ *travay sa a gen de jan pou fè li* ‘il y a deux façons de faire ce travail’. La soudure des lexies, même lorsqu’elles portent un sens précis s’impose dans le cas des combinaisons de certains chiffres avec *an* ‘an’ et *lè* ‘heure’, voir le Tableau 2. En effet, par exemple pour le chiffre 6, la nature phonologique de l’orthographe du CHS ne permet pas une représentation unique comme en français. Pour orthographier indépendamment l’équivalent de *six* dans *six heures*, on se retrouve avec deux graphies inacceptables : *siz è* ou *si zè*. En conclusion, la normalisation de l’orthographe du CHS pose de nombreux défis que devrait relever l’Akademi Kreyòl Ayisyen et qui, certes, ne sont pas du ressort des observateurs étrangers.

| | | | | | | |
|--------|------------|-----------------------|--------|-------------------|-------|----------------------|
| 2 de | de fwa | <i>deux fois</i> | dezan | <i>deux ans</i> | Dezè | <i>deux heures</i> |
| 3 twa | twa chat | <i>trois chats</i> | twazan | <i>trois ans</i> | Twazè | <i>trois heures</i> |
| 4 kat | kat jou | <i>quatre jours</i> | katran | <i>quatre ans</i> | Katrè | <i>quatre heures</i> |
| 6 sis | sis alimèt | <i>six allumettes</i> | sizan | <i>six ans</i> | Sizè | <i>six heures</i> |
| 9 nèf | nèf pye | <i>neuf pieds</i> | nevan | <i>neuf ans</i> | Nevè | <i>neuf heures</i> |
| 10 dis | dis ekip | <i>dix équipes</i> | dizan | <i>dix ans</i> | Dizè | <i>dix heures</i> |

Tableau 2. Représentations des chiffres avec *an* et *è*

2. Vers un dictionnaire unilingue du CHS

Certainement l'élaboration d'un dictionnaire unilingue pour le CHS serait l'apogée de la contribution de l'Akademi Kreyòl Ayisyen à l'instrumentalisation de la langue qui, comme le déclare l'Article 5 de la Constitution de 1987, unit tous les Haïtiens³. Mais l'histoire de la lexicographie française nous enseigne que le premier dictionnaire unilingue de la langue française (Richelet 1680) fut précédé plus d'un siècle auparavant par des dictionnaires bilingues dans lesquels la place principale était assumée par le latin, l'idiome servant à la diffusion des connaissances et la conduite de la plupart des affaires administratives. Dans le *Dictionnaire françois-latin* (1549) de Robert Estienne, le français figurait dans la nomenclature sous la forme de gloses tandis que dans le *Dictionarium latinogallicum* (1552) du même auteur les rôles de ces deux langues étaient inversés. Plus proche du dictionnaire de Richelet, ne serait-ce que par son titre, celui de Jean Nicot (*Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne* (1606) traduit les entrées françaises en latin. Le dictionnaire qui se rapproche le plus des dictionnaires bilingues pour le CHS, dont la plupart sont destinés à des anglophones, le *Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) s'adresse à un lectorat anglais. Ainsi, il est évident que l'élaboration du futur *Robert, Larousse* ou *Hachette* haïtien a comme passage obligé des dictionnaires bilingues, ce qui est effectivement le cas, comme le démontrera l'inventaire de ces dictionnaires ci-dessous.

Cette partie de notre article s'ouvre par un classement des dictionnaires bilingues portant sur le CHS. S'ensuit une discussion portant sur deux aspects fondamentaux de l'élaboration d'ouvrages lexicographiques, la délimitation de la nomenclature et le choix de l'entrée pour les lexies réalisées par plusieurs variantes. Nous présenterons ensuite un inventaire des

³ Cet article proclame : « Tous les Haïtiens sont unis par une Langue commune : le Créole. - Le Créole et le Français sont les langues officielles de la République. »

dictionnaires bilingues s'adressant à des utilisateurs haïtiens. Nous terminerons par une discussion du problème de la définition des lexies dans la perspective de l'élaboration de dictionnaires unilingues pour le CHS.

2.1. Les dictionnaires bilingues portant sur le créole haïtien

Comme le souligne Robert Chaudenson (2008, 209), le créole haïtien

est assurément, parmi les créoles français, celui qui a suscité le plus de travaux de nature lexicographique, soit au sens le plus strict avec de nombreux dictionnaires [...] mais aussi avec *l'Atlas linguistique d'Haïti*, la monumentale thèse de Dominique Fattier (6 volumes et plus de 2000 cartes) en 1998.

En effet, on compte pour cette langue une bonne vingtaine de dictionnaires bilingues ainsi que deux dictionnaires unilingues (voir l'inventaire de ces dictionnaires en annexe).

Les dictionnaires bilingues comprennent deux groupes, d'une part, des dictionnaires bi-directionnels, constitués d'une première partie où le CHS est la langue cible et une seconde partie (ou un ouvrage correspondant indépendant) où ce rôle est assumé par la langue des utilisateurs. Ces dictionnaires bilingues sont conçus principalement pour donner à des étrangers accès au CHS pour des besoins variables : accès à des textes, communication avec des locuteurs natifs, etc. La première partie assume ce que dans la tradition de l'enseignement des langues étrangères en France l'on dénomme *version* : traduire des textes ou des échantillons oraux de la langue cible à la langue que maîtrise l'utilisateur. La seconde partie est utilisée pour les fonctions inverses, ce que l'on dénomme *thème* : construire des énoncés ou des textes dans la langue cible en partant de la langue de l'utilisateur. Dans le cas du CHS cette seconde partie sert à communiquer avec les locuteurs monolingues du CHS qui constituent environ 90% de la population d'Haïti ou à composer des textes qui leur sont destinés. La partie *version* de ces dictionnaires peut évidemment servir d'autres fonctions, en particulier pour les créolistes et autres spécialistes des sciences du langage, par exemple, offrir un inventaire lexical du CHS.

Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul dictionnaire bi-directionnel CHS-français/français-CHS, Joseph (2003), caractérisé par une nomenclature plutôt réduite (environ 6 000 entrées pour la partie créole-français et 18 000 pour la partie français-créole)⁴ et une microstructure rudimentaire qui, comme nous le montrons ci-dessous, ne comporte que la traduction des entrées (la glose) de chaque partie du dictionnaire. Par ailleurs, curieusement, la partie français-créole se révèle partiellement encyclopédique puisque l'auteur inclut en CHS des renseignements souvent très fournis sur des personnages historiques et politiques (Dessalines,

⁴ La préface du dictionnaire annonce 79 000 mots ou expressions (p.I). Peut-être s'agit-il effectivement de 'mots' mais nullement d'entrées distinctes.

Duvalier) et des entités géographiques⁵. Cet ouvrage ne peut guère soutenir la comparaison avec la plupart des dictionnaires bi-directionnels destinés à des utilisateurs anglophones. Publiés au cours de la dernière trentaine d'années ces dictionnaires (Valdman et alii. 1981, 1996, 2007 [HCEBD], 2016) ; Vilsaint/Heurtelou 1990, Vilsaint 1991, Vilsaint/Berret 1991, Freeman/Laguerre 1995, Freeman 2011[HED])⁶ se distinguent par une importante nomenclature, dans le cas de Valdman et alii, 2007 (HCEBD) on compte 30 000 entrées distinctes, 70 000 significations, 35 000 mots composés ou expressions idiomatiques. Ce dernier dictionnaire se démarque de tous les autres dictionnaires bilingues par une riche microstructure comportant de nombreux exemples illustratifs traduits en anglais.

La seconde catégorie de dictionnaires bilingues (unidirectionnels) ne comporte qu'une partie où les lexèmes du créole (mots et locutions) sont traduits dans une autre langue. C'est ce type de dictionnaire que l'on retrouve principalement pour les créoles à base française, y compris les premiers ouvrages consacrés au CHS : Pompilus 1958, Bentolila et alii 1976 (*Ti Disksyonnè*), Peleman 1976. Bien qu'elles se chevauchent tant soit peu, deux orientations principales motivent l'élaboration de ces dictionnaires : une orientation que l'on pourrait nommer philologique et une orientation identitaire, respectivement. Dans leur préface, les auteurs de la deuxième édition du *Dictionnaire créole-français* (Ludwig et alii, 1990) soulignent clairement la dualité des objectifs de cette catégorie de dictionnaires bilingues : « ...quelle cible l'équipe visait-elle ? Le public de *créolophones* [guadeloupéens] peu ou pas alphabétisés en créole ou un public de créolistes ? » (1990, 11). En réponse à cette question, ils reconnaissent franchement la dualité de leur objectif :

En effet, l'hétérogénéité voulue de l'équipe, composée d'enseignants, créolistes, créolophones, universitaires, guadeloupéens et étrangers, aura permis un regard à la fois intérieur et extérieur, et par conséquent aboutit à un dictionnaire qui pourra satisfaire une demande locale sur le plan pédagogique tout en constituant un outil de travail pour de nombreux étudiants étrangers.

Dans le contexte linguistique guadeloupéen, comme le français pénètre même la communication dans les réseaux intimes (famille et voisinage), ce dictionnaire appuierait l'utilisation du créole dans le domaine scolaire et contribuerait à sa transmission intergénérationnelle.

⁵ Par exemple, pour Grand Gosier, bourgade du sud-est d'Haïti. « **Grand Gosier** n.prop. Grangozye se youn nan kat (4) komin awondisman Belans nan depatman Sidès. Grangozye te vin komin an 1978. Li gen yon seksyon kominal, yon katye, 22 lokalite ak 4 bitasyon. Abitan Grangozye yo rele Grangozyen, Grangozyèn. Komin kotyè, relyèf li se plato, klima li se cho. Seksyon kominal la ak katye Bodari chita anndan, rès zòn nan se mòn. Tanperati frèt prensipalman. Sipèfisi 98.36 km², dansite li te 141 abitan pou chak km² an 1998. An 1988, popilasyon komin nan te 13 842 kreyen vivan. Li ka arive 14 863 abitan an 2004 dapre IHSI.

⁶ L'on peut ajouter à cette liste Targète-Urciolo (1993) qui ne comporte qu'une partie créole-anglais.

2.2. Le problème de la délimitation de la nomenclature

Les auteurs du dictionnaire guadeloupéen mentionnés ci-dessus évoquent un problème fondamental dans l'élaboration des diverses sortes de dictionnaires portant sur les créoles français, qu'ils soient bilingues ou unilingues : le choix de la nomenclature, et partant, de la variété du créole retenue :

Quel créole ? Le créole basilectal enraciné dans l'oralité de la petite paysannerie ou un acrolecte plus ou moins francisé mais peut-être plus prêt à assumer les exigences de l'écrit ? (1990, 11)

Dans son introduction à l'ouvrage, le regretté Guy Hazaël-Massieux semble opter pour le choix d'une variété reflétant la parole ordinaire, ce qui aurait l'avantage de démarquer le créole de la langue haute, le français, et approuve les choix lexicaux des auteurs :

...il n'était pas question de dresser le catalogue exhaustif de tous les archaïsmes que l'on trouve dans les témoignages anciens ; pas question non plus de tenter un dictionnaire encyclopédique où la faune, la flore et les noms propres seraient systématiquement représentés [...] Le résultat en devait être une image marquée de l'usage ordinaire du créole [...] La visée affichée était d'offrir à une génération de jeunes Antillais un repère, garantissant la transmission d'un créole authentique ; un moyen de maintenir une frontière nette entre le français et le créole [...] ; une image de la mentalité guadeloupéenne dans la mesure où la langue en est un vecteur [...] ils ont reconnu que leur corpus donnait une image sans doute fidèle de la communication en créole, mais que pour éviter de le franciser, ils avaient évité de parler *d'ordinateur*, de *satellite* ou de *télévision*, qui font pourtant partie des réalités vécues aujourd'hui en Guadeloupe (1990, 6).

Dans son compte-rendu de Valdman et alii (2007), Robert Chaudenson déplore avec raison l'absence dans ce dictionnaire de critères pour l'inclusion des lexèmes retenus et remarque que, étant donné l'osmoticité du lexique des créoles français, cela pose un problème épineux pour les lexicographes traitant de ces créoles :

On peut en effet dire que le lexique d'un créole, contrairement à l'idée reçue, est plus étendu que celui du français puisque tout lexème français est susceptible d'être introduit dans un énoncé créole, moyennant une simple créolisation phonique, si elle s'avère nécessaire. Pour prendre un mot très utilisé en français de nos jours, même s'il était à peu près encore inconnu, il y a quelques années, 'nosocomial' peut tout à fait être regardé comme un mot créole, si l'on dit ou si l'on écrit 'zordi, na bon pé maladi nozokomyal' (De nos jours, il y a beaucoup de maladies nosocomiales) (2008, 220).

L'osmoticité entre le français et le créole apparaît clairement dans le texte suivant soumis par une association féministe, Solidarite Fanm Ayisyen (SOFA) et diffusé par le service de presse informatisé haïtien *AlterPresse* (2015), suite à un acte de violence aboutissant au meurtre d'une femme. On observera que le nombre d'emprunts au français, relativement faible dans la

première partie qui fait état des faits, s'élève dans la seconde où il est fait appel aux actions judiciaires.

Zak sasinay jèn fanm atis sa a, se yon egzanp ki montre aklè kouman kesyon vyolans gason ap fè sou fanm nan kapab rive nan lanmò, sa vle di nan tobout la. Chemen bouton se chemen maleng. Vyolans tanmen nan ti kontwòl, presyon, jouman pase nan baton anpil fwa li al bout nan lanmò. Konsa, nou rete kwè, Youri Beaubrun touye Regina ak fèm konviksyon. Se pa yon aksidan, se yon desizyon mouche a pran, se sa ki esplike li te mache ak tout ponya li.

Le meurtre (crime d'assassinat) de cette jeune femme artiste, c'est un exemple qui montre clairement comment la question de la violence que les hommes font aux femmes est capable de conduire à la mort, c'est-à-dire à son achèvement. Le chemin du bouton est le chemin de la plaie (ça commence par un bouton et ça s'achève par une plaie). La violence débute par de petites contraintes, des pressions, des jurons qui passent à des coups de bâtons et puis ça aboutit à la mort. Ainsi, nous restons persuadées que Youri Beaubrun a tué Regina avec ferme intention. Ce n'est pas un accident, c'est une décision qu'il a prise, c'est ce qui explique qu'il s'était déplacé avec un poignard.

Nan SOFA, nou revolte devan sovajri ki akonpaye zak vyolans k ap fèt sou fanm yo chak jou pi plis. Nou pi revòlte toujou lè nou konstate otorite yo pa trete kalite krim sa yo nan tout dimansyon yo pou anpeche yo kontinye estwopye, touye fanm yo nan sosyete ayisyèn la. Nou konnen feblès sistèm jidisyè a, se pou sa gen nesesite pou tout enstans Leta ki konsène tankou Ministè Fanm, Ministè Lajistis sispann trete pwoblematik vyolans sou fanm nan pa ti godèt. Se nan lespri sa a SOFA pa janm sispann revandike ak pwopoze pou Responsab Leta yo defini yon lwa kad jeneral ak yon politik global kont vyolans sou fanm tan y ap ranfòse estrikti yo pou frennen reny enpinite a ki se yonn nan gwo faktè ki esplike fason fanm yo jouranjou ap viktim zak vyolans pase yo se Fanm.

Nous, membres de SOFA, nous sommes révoltées par la sauvagerie qui accompagne les actes de violence faits aux femmes de plus en plus chaque jour. Nous sommes toujours plus révoltées lorsque nous constatons que les autorités ne traitent pas ces types de crimes dans toutes leurs dimensions pour empêcher qu'ils continuent à blesser sévèrement et à tuer les femmes dans la société haïtienne. Nous connaissons la faiblesse du système judiciaire, et c'est pour cela qu'il est nécessaire que toutes les instances de l'Etat concernées telles que le Ministère de la Condition Féminine, le Ministère de la Justice cessent de traiter le problème de la violence contre les femmes à petits pas. C'est dans cet esprit que la SOFA ne s'arrêtera jamais de revendiquer et de proposer afin que les responsables de l'Etat définissent une loi cadre générale ainsi qu'une politique globale contre la violence faite aux femmes conjointement avec

le renforcement des structures pour freiner le règne d'impunité qui est un des gros facteurs qui expliquent comment les femmes jour après jour continuent d'être victimes d'actes de violence parce qu'elles sont Femmes.

Force est de constater qu'en effet pour tous les mots qui sont du domaine administratif il suffit d'habiller les termes français avec l'orthographe du CHS (*sauvagerie* > *sovajri*, *dimension* > *dimansyon*) ou d'effectuer quelques petites retouches (par exemple, remplacer *r* par *w* devant voyelle arrondie, *i* par *y* devant voyelle et *u* par *i* (*estropier* > *estwopye*, *judiciaire* > *jidisyè*). Pour résoudre ce problème, on ne peut guère se ranger à la solution qu'évoque Robert Chaudenson : se limiter à un corpus fermé, tel que celui auquel se sont limités Bentolila et alii (1976) pour le CHS. L'inconvénient est que dans ce cas particulier ce corpus, basé sur une soixante d'heures de conversation recueillies dans une zone restreinte d'Haïti, n'offre qu'un inventaire partiel des ressources lexicales de la langue. En attendant l'élaboration d'une base de données lexicale informatisée alimentée par de nombreux corpora portant sur l'usage courant du CHS dans de nombreux domaines, l'on ne peut que se résigner à une certaine osmoticité du lexique de la langue.

2.3. Le choix entre variantes

Le fait que la norme, le CHS, s'appuie sur le parler des locuteurs de l'Ouest permet d'éliminer, d'une part, les variantes basées sur le *kreyòl swa* des locuteurs bilingues, et d'autre part, celles des variétés diatopiquement marquées. Ainsi pour les doublets *ji/ju* 'jus', *ze/zeu* 'œuf', *lè/leür* 'heure', les secondes variantes seront éliminées car elles marquent le *kreyòl swa* et se retrouvent dans le parler capois du Nord d'Haïti. Partant de leur adhésion au CHS, tous les dictionnaires bilingues notent seulement les voyelles non arrondies même lorsqu'existent des oppositions phonologiques du type *ble* 'blé' vs. *ble/bleu* 'bleu'. L'incontournable *Atlas linguistique d'Haïti* (1998) de Dominique Fattier, l'unique étude diatopique de grande envergure existante, permet, soit d'éliminer des variantes diatopiquement marquées, soit de les inclure en les identifiant. Dans le cas de variantes onomasiologiques (différentes lexies pour le même référent) le HCEBD et le *Dictionnaire scolaire bilingue* (DSB)⁷ relèvent les différences en identifiant celles qui sont diatopiquement marquées. Par exemple, ils offrent des entrées distinctes pour *laye* et *bichèt* 'van' en indiquant que la seconde variante constitue un trait du Sud d'Haïti. Le traitement de ces variantes est plus fourni dans le HCEBD. L'entrée pour la forme canonique, *laye*, renvoie à *bichèt* et vice-versa et les deux entrées relèvent aussi les variantes phonologiques, *layo* pour *laye* et *jébachèt* et *zébichèt* pour *bichèt*. Dans la carence d'études sociolinguistiques et d'analyse de corpora indiquant la fréquence relative de variantes libres, diastratiques ou diaphasiques (style, contexte), le choix de la variante principale qui constituera la vedette ne peut être qu'arbitraire. Ainsi pour 'pincer' le *Ti Diksyonnè* retient *penchen* et donne comme variantes *pechennen*, *penchennen*, *pichennen*, *pichinnen*. Le HED préfère *pichkannen* comme entrée principale et indique huit variantes

⁷ Comme nous l'indiquons dans la section 2.4., il s'agit d'un ouvrage en voie d'achèvement dont la publication est prévue pour 2016.

phonologiques : *bichkannen*, *pechinen*, *penche*, *penchen*, *pencheng*, *penchenn*, *penchennen*, *penchka*. C’est aussi l’entrée que choisit le DSB mais ne figurent comme variantes que *pichennen* et *penche*. Pour le HCEBD, il s’agit de deux variantes onomasiologiques *penche* et *pichkannen*, toutes deux renvoyant à l’autre variante plus *zongle*, qui partagent le même sens ‘pincer’. Les deux synonymes sont accompagnés de variantes : *piskannen*, *piskanyen* pour *pichkannen* ; *pencheng*, *penchennen*, *pechinen* pour *penche*.

2.4. Les dictionnaires bilingues adressés à un public haïtien

Si elle est bien appliquée, ce qui se traduit à la fin de la neuvième année du cycle fondamental par une familiarité avec le CHS comme langue écrite et un niveau élevé de français, la réforme éducative requiert la disponibilité d’outils pédagogiques dont un dictionnaire bilingue bi-directionnel (CHS-français/français-CHS) et un dictionnaire unilingue, tous deux appropriés au contexte culturel et social dans lequel évoluent les élèves. Dans cette partie de notre article, nous nous proposons de faire l’inventaire des dictionnaires bilingues existants conçus pour un public haïtien.

Si ce n’est qu’une minorité d’Haïtiens qui est proprement diglotte, il existe bel et bien une situation de diglossie au niveau national : le français, doté du prestige social et perçu comme moyen de promotion économique, constituant la langue haute, et le CHS constituant la langue basse. Toutefois la distance sociale entre les deux langues se réduit, le CHS s’étendant de plus en plus aux domaines linguistiques anciennement réservés au français. L’histoire de la lexicographie française nous apprend que l’élaboration de dictionnaires unilingues pour une langue anciennement perçue comme basse et exclue de l’écrit passe par le stage intermédiaire de la préparation de dictionnaires bilingues. Il s’avère que le premier dictionnaire rédigé en Haïti⁸, Faine (1974), se distingue de tous les autres portant sur le CH. D’une part, parce que la langue source est le français et, surtout, par son objectif principalement philologique, conçu par l’auteur comme suite à son premier ouvrage (*Philologie créole*, 1936), ce qu’il souligne dans son introduction (p. xi) :

...il fallait entre autres réfuter l’erreur qui consiste à faire passer le créole pour un produit du « moule » des langues de l’Afrique occidentale, selon le mot de J. Melville Herskovitz.⁹ Pour réfuter cet argument il fallait étayer par une preuve l’unité de tous les français-créoles. Ainsi prit naissance *Le créole dans l’univers*, série de monographies sur ces idiomes. Les matériaux recueillis étaient trop abondants et trop précieux pour les laisser se perdre. Je conçus donc le projet de compléter ma démonstration de la parenté étroite qui unissait les français-créoles par la rédaction d’un dictionnaire où les mots et les tournures du créole haïtien se retrouveraient

⁸ Rédigé probablement au cours des premières années de la décennie 1940, ce dictionnaire resta inconnu et ne fut publié qu’en 1974 par une équipe québécoise dirigée par Gilles Lefebvre. Ce linguiste est lui-même auteur du seul ouvrage lexicographique portant sur le parler français de Saint-Barthélemy. Inédit, ce lexique n’est disponible qu’aux Archives Nationales d’Outre-Mer à Aix-en-Provence.

⁹ Faine se réfère probablement à sa compatriote Suzanne Sylvain qui définit le CH « ... comme : un français coulé dans le moule de la syntaxe africaine ou, comme on classe généralement les langues d’après leur parenté syntaxique, d’une langue éwé à vocabulaire français » (1936 : 178).

dans d'autres français-créoles ; en démontrant ainsi leurs étroites affinités, je contribuerais à établir l'unité universelle de ces langages.

La nature philologique de ce dictionnaire apparaît clairement dans l'article sur *quitter*. Outre les équivalents en CH des sens de l'entrée française ('laisser un lieu ou quelqu'un'), Faine inclut des sens du verbe de la langue cible, *kite*, qui se démarquent des sens du verbe français *quitter*. En outre, il offre l'étymologie de certains de ces sens créoles en se référant au parler normand (NOR) :

QUITTER, v. tr. –*kite; te* (NOR); *bandonnen; lage*; ex.: j'ai quitté la province depuis longtemps *mwen kite lapwovens depi lontan*¹⁰ – Je viens de le quitter au bord de mer *mwen fèk kite* (ou *lese*) *li bòdmè*. – Laissez-moi tranquille *kite m trankil*, (NOR). Laissez-moi vous dire qqch. *te m di ou yon bagay*. – Je me suis séparé de ma femme *mwen kite* (ou *kite ak*) *madanm mwen*. – V. intr. – *Kite; ale; derape; lage sa*; ex.: nous nous sommes séparés, nous allons divorcer *nou kite, nou prale divòse*. – Je pars, je m'en vais *mwen kite, mwen lage*. – Son père lui a laissé une fortune *papa li mouri kite yon gwo lajan pou li* (NOR). Laissez-moi vous aider *kite* (ou *te*;) *m ba ou yon kout men* (NOR). – N'en parlons plus *kite sa*. – *Te*, abréviation de *kite*, est devenue un indice auxiliaire.

Dans cette partie de notre article nous passerons en revue les divers dictionnaires bilingues HC-français produits en Haïti qui répondent aux normes lexicographiques ou qui se distinguent par leur originalité. L'évaluation de ces dictionnaires se fera à l'aune de leur traitement du verbe *kite* que nous avons choisi pour caractériser celui de Faine. Le premier ouvrage lexicographique HC-français disponible est la thèse doctorale¹¹ complémentaire présentée à l'Université de Paris par le regretté linguiste haïtien, Pradel Pompilus, *Lexique du patois (sic) créole d'Haïti* (1958). Le choix du terme « lexique » plutôt que « dictionnaire » reflète, d'une part la modestie de l'auteur, et d'autre part, la nomenclature réduite, entre 2 000 et 2 500 entrées. L'entrée *quitter* [kite] de cet ouvrage ne contient que deux sens de ce verbe, un néologisme du CHS par rapport au français de référence *quitter* : 'ne pas déranger, permettre', comparé aux cinq ou six de Faine (1974). A noter qu'en l'absence d'une orthographe à base phonologique pour la langue, Pompilus prend le soin de fournir une transcription phonétique très précise puisqu'il indique que le /i/ est bref :

quitter [kite] v.tr. laisser : quitté m tranquille [kite-m trākil] laissez-moi en paix ; auxiliaire de l'impératif : quitté li vini [-li vini] : laissez-le venir, qu'il vienne.

¹⁰ Pour la commodité, nous avons adapté l'orthographe étymologique d'origine à celle de l'orthographe officielle, par exemple : *moins quitter la province depis longtemps* > *mwen kite lapwovens depi lontan*.

¹¹ Cette thèse fut dirigée par l'éminent linguiste Georges Gougenheim.

En 1976 apparaissent deux dictionnaires plus amples que le travail innovateur de Pompilus, contenant environ 5 000 entrées chacun. Le premier, *Diksyonnè fransè kreyòl*, est le fruit de quinze années de recherches dans le nord d'Haïti d'un prêtre missionnaire belge néerlandophone, Louis Peleman. L'entrée *kite* note trois sens clairement indiqués et exemplifiés¹² :

kité : *kité m wè* : laisse-moi voir ; laisser ; *li kite ak msyé li* : elle s'est séparé de son mari : quitter, abandonner ; *kité sa* : *sispann sa* ; *kité ...pou démin* : remettre (à demain) ; *li kite dèyè li* : il courut, il démarra après lui

L'une des faiblesses de l'ouvrage de Peleman est son absence d'uniformité dans le contenu de la microstructure des entrées. Celle de *kite* est adéquate mais, par contre, pour *ki-n* 'seau' il offre une définition en CHS (*yon bagay pou pòté dlo*) plutôt que l'équivalent français. Pour *nannan*, lexie extrêmement polysémique : (1) 'intérieur, fond, cœur, essence ; (2) chair, pulpe (d'un fruit), Peleman n'indique aucun équivalent français mais présente une définition en CHS : *tout bagay ki anndan se nannan* (tout ce qui est à l'intérieur c'est *nannan*) ainsi que des mots composés dans lesquels entre cette lexie : *nannan jé* : prunelle, *nannan kòk* : la chair du fruit du cocotier. On comprendra que *nannan* est une lexie dont le sens est relativement abstrait et se laisse difficilement traduire par un seul équivalent. En outre, sous cette même entrée, figure un homonyme, le terme enfantin qui signifie 'manger' et que Peleman illustre par *pé pé ou-a nannan* : bouche close, tu vas manger.

Le *Ti Diksyonnè Kreyòl-Franse*, compilé sous la direction d'Alain Bentolila a le grand mérite, comme le signalait Robert Chaudenson (2008, 209) d'être basé sur un corpus de 60 heures recueilli dans une zone d'Haïti clairement identifiée : la région de Saint-Marc au nord de la capitale Port-au-Prince. Comme nous l'avons noté ci-dessus la graphie est celle que la Mission pédagogique française avait élaborée. Elle se distingue de l'orthographe Faublas-Pressoir par quelques innovations, en particulier, *e* pour *é*, *en* pour *in*¹³ et l'utilisation des semi-voyelles *y* et *w* pour noter /j/ et /w/ dans tous les contextes ; ainsi *pye* au lieu de *pié* 'pied' et *wawaron* au lieu de *ouaouaron* 'espèce de crapaud'. L'entrée *kite* de ce dictionnaire diffère peu de celle de Peleman puisqu'on y retrouve les mêmes sens :

kite [kite]

-quitter, abandonner, laisser

¹² Peleman utilise l'orthographe dite Faublas-Pressoir conçue au cours des années 1950 par deux Haïtiens: l'écrivain et journaliste, Charles Fernand Pressoir, et l'éducateur Lelio Faublas. Largement utilisée, y compris par les divers programmes d'alphabétisation de l'ère duvaliériste, elle fut remplacée par une version légèrement modifiée élaborée sous l'égide de l'Institut Pédagogique National (donc nommée orthographe IPN) et officialisée par le gouvernement en 1979.

¹³ L'utilisation de *en* pour /ɛ̃/ a l'avantage d'éviter l'utilisation ad hoc du tiret pour représenter la séquence /in/ : *kin* vs. *ki-n*.

Madanm ni kite l’ poutèt li tro vakabon.

Sa femme l’a quitté parce qu’il était trop coureur.

Kite chen yan al fèt rout li.

Laissez le chien aller son chemin.

Mais, si le fonds lexical qu’il contient se distingue peu de celui de Peleman, ce dictionnaire a l’avantage de la systématisme et d’une plus grande clarté dans la présentation des entrées. Il est intéressant de noter que l’entrée pour *nannan* s’en distingue peu et est en fait plus restreinte :

nannan [nãnã]

-pulpe, intérieur [d’un fruit]

Li brè dlo kokoye ya¹⁴ anpi li manje nanan an.

Il a bu l’eau de noix de coco et il a mangé la pulpe.

Pour justifier notre évaluation de la microstructure de Joseph (2003) comme rudimentaire, nous présentons les entrées *kite* ainsi que celle de *quitter* incluse dans la partie français-HC :

kite v. **1.** divorcer, séparer, laisser **2.** mourir, disparaître **3.** partir, aller

quitter v.t. kite, pati, sòti

L’on observera que ce dictionnaire n’est pas ‘clos’ puisque, par exemple, sous l’entrée de la partie français-HC *partir*, *kite* est absent et que, dans la partie HC-français *kite* n’apparaît ni dans l’entrée *disparaître* ni dans celle pour *mourir*.

Après un hiatus de deux décennies apparaît en Haïti un premier ouvrage lexicographique qui répond aux normes professionnelles : *Dictionnaire de l’écuyer haïtien* (1997), une adaptation du *Dictionnaire Hachette Juniors* publié par un consortium Hachette et l’éditeur scolaire Henri Deschamps, Hachette-Deschamps. Visant les élèves des institutions correspondant aux collèges de la France, ce dictionnaire scolaire bénéficia d’une subvention de l’Agence de la Francophonie (ACCT), ce qui le rendit accessible au lectorat visé. Il contient un nombre important de particularités lexicales du français d’Haïti dont, par exemple, *bac* ‘récipient en bois à fond plat qui sert à transporter des marchandises’, *combite* ‘travail agricole collaboratif’, *loa* ‘esprit du vaudou’, *mamba* ‘beurre d’arachides’. Le responsable de cette adaptation était A. Vilaire Chéry, correcteur principal chez l’éditeur scolaire Henri

¹⁴ L’insertion de y devant la variante post-vocalique du déterminant défini postposé constitue en fait une erreur par rapport à l’orthographe officielle. Elle note un trait phonétique non pertinent : l’insertion de la semivoyelle [j] entre une voyelle antérieure haut /i/ et /e/ et une voyelle subséquente. Il y a insertion de la semivoyelle [w] entre les voyelles hautes postérieures /u/ et /o/ et une voyelle : *wou a* [wuwa] ‘la roue’.

Deschamps, et auteur lui-même d'ouvrages portant sur certaines particularités lexicales du français haïtien¹⁵ (Chéry 2000, 2002).

Quelques années plus tard, l'éditeur Deschamps, en collaboration avec Hachette envisagea la préparation d'un dictionnaire bi-directionnel HC-français-HC destiné, comme *Le Dictionnaire de l'écolier haïtien*, à un lectorat scolaire, *Dictionnaire scolaire bilingue* (DSB), dont la direction devait être confiée à Vilaire Chéry. Lors de la période initiale du projet, l'un des collaborateurs fut le regretté Yves Joseph, ancien directeur des études à l'Institut pédagogique national, fondé par la Mission pédagogique française, ainsi que collaborateur à Valdman et alii (1981). Lorsque le projet fut mis en route par Hachette-Deschamps, vers 2005, nous fûmes contactés pour prêter conseil. Nous mîmes alors à la disposition de l'équipe dirigée par Vilaire Chéry la version électronique du HCEBD (Valdman et alii, 2007), dont voici le traitement du verbe *kite* pour les utilisateurs anglophones (nous n'incluons qu'un échantillon de la trentaine de sous-entrées, mots composés et locutions où entre la vedette *kite*) :

kite¹ **I** v tr. **1** to leave, abandon *Anpil moun te kite reyinyon an*. A lot of people left the meeting. **2** to resign, quit *Sekretè a kite plas la*. The secretary quit the position. **3** to separate, divorce *Madanm li kite l poutèt li twò vakabon*. She divorced him because he's too much of a womanizer. **4** to stop, quit (doing s.th.) *Yo kite bwè tafya*. They stopped drinking raw rum. **5** to abandon *Li kite pitit li*. She abandoned her child. **II** v intr. to separate *Yo fenk marye epi yo gen tan kite*. They just got married and they are already separating. ♦ **•kite almanak** to be older than 31 years old *Msyè kite almanak atò, ayè fè l 32 lane*. Yesterday he became 32 years old. **•kite yon moun an repo/anpè/trankil** to leave s.o. alone *Kite m anpè*. Leave me alone. **•kite yon moun atè** to leave behind *Ak lajan pwès sa l fè a, li kite n atè a*. With the money he made, he left us behind (i.e. he was able to advance to a higher social class). **•kite dèyè** to surpass, exceed *Peyi Dominikani kite Ayiti dèyè*. The Dominican Republic has surpassed Haiti. **•kite dèyè yon moun** to run after, chase after s.o. *Misyè pa soti pou l kite dèyè mis la an repo*. He's going out of his way to chase after the nurse. **•kite kantik pran (la)priyè/kite koze pran pawòl** to get to the point, get down to business, stop beating around the bush *M pa vle tandè bagay sa a ankò, kite koze pran pawòl*. I don't want to hear about this again, let's get down to business. **•deboulinen kite** see **deboulinen** (to run away, flee [in a group] *Anpil bòtpipèl deboulinen kite diktati Divalye a*. Many people fled the Duvalier dictatorship.

kite² (**te**) v tr. to let, permit, allow *Èske ou ap kite m sòti aswè a ?* Will you allow me to go out tonight ? *Te m chante*. Let me sing.

En suivant le modèle du HCEBD l'équipe du DSB a réduit la nomenclature, toutefois environ trois fois supérieure à celle de Peleman (1976) et Bentolila et alii (1976), et adapté la

¹⁵ Le premier recueil des particularités lexicales du français d'Haïti est la thèse doctorale de Pradel Pompilus (1961).

microstructure, en particulier les exemples illustratifs, aux utilisateurs scolaires visés. L'on observera que dans le DSB l'entrée *kite* offre le double du nombre de sens de ses prédécesseurs haïtiens et qu'une distinction est opérée entre les régimes transitif et intransitif de *kite*. Par ailleurs, comme l'avait fait Faine, en suivant le HCEBD, le verbe modal, réalisé avec la variante brève, *te*, est noté indépendamment du verbe plein. Surtout, l'entrée comprend des sous-entrées dans lesquelles entrent les deux verbes, ce qui démontre leur potentiel sémantique.

kite1 I v.tr. **1** quitter, abandonner *Anpil moun te kite reyinyon an anvan l bout*. Beaucoup de personnes **ont abandonné** la réunion avant la fin. **2** arrêter de, cesser de *Li pran desizyon pou l kite fimen*. Il a pris la décision d'**arrêter de** fumer. **3** se quitter, rompre *De anmore yo chwazi kite sa*. Les deux amoureux ont choisi de **rompre**. **II** v.entr. rompre, se séparer *De jèn marye sa yo pa t pran lontan pou yo kite*. Ces deux jeunes mariés n'ont pas tardé à **se séparer** • **fè yon moun kite yon bagay** guérir quelqu'un de quelque chose *Evénman regretab sa a fè l kite kirye*. Cet événement malheureux **l'a guéri de sa curiosité**. • **kite dèyè** dépasser, devancer *Nan zafè ekonomi, peyi sa a kite lòt la dèyè*. Du point de vue économique, ce pays **dépasse** l'autre. • **kite peyi [li]** s'expatrier • **kite pou demen** renvoyer à demain *Fò yon moun pa kite pou demen sa l ka fè jodi a menm*. Il ne faut pas **renvoyer à demain** ce qu'on peut faire le jour même. • **kite sa a** abandonner, laisser tomber *Si ou pa vle di m anyen, kite sa*. Si tu ne veux rien me dire, **laisse tomber**. **b** [fam.] mourir *Jasmen tris : papa l kite sa yèswa*. Jasmin est triste : son père **est mort** hier soi • **kraze yon kite sa** gade **kraze** • **mouri kite** gade **mouri**

kite2 oswa **te** [nan kòmansman fraz] v.modal laisser *Te m al achte sa m bezwen anvan l fè nwa ! Laisse-moi* aller acheter ce dont j'ai besoin avant la nuit !

À sa publication il est clair que cet ouvrage constituera un outil linguistique fondamental dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement de type bilingue institué par la Réforme Bernard¹⁶.

2.5. Vers un dictionnaire unilingue pour le créole haïtien

A notre connaissance, il n'existe qu'un seul dictionnaire unilingue pour un créole à base française qui répond aux normes de la lexicographie professionnelle, le *Diksioner Morisien* (Carpooran 2011). Dans cette deuxième édition ce dictionnaire contient 17 000 entrées ainsi que 35 000 définitions et 30 000 exemples rédigés dans la langue. Comme l'auteur inclut les gloses anglaises et françaises, cet ouvrage sert aussi de dictionnaire bilingue uni-directionnel. Le défi le plus redoutable pour l'élaboration d'un dictionnaire unilingue est le processus de définition puisqu'il nécessite l'existence d'un métalangage abstrait. Or, celui-ci est peu développé dans une langue en voie d'instrumentalisation comme le CHS. Comme le remarque

¹⁶ Le DSB sera publié par Éditions Haïtiennes.

A. Carpooran (2011, 55) dans l’élaboration d’un métalangage le lexicographe encourt le risque de la francisation. Un autre risque est le recours à des termes abstraits qui ne figureront pas dans le dictionnaire eu égard aux lacunes métalinguistiques de la langue. Par exemple, la définition de *balle* (de fusil) suit plus ou moins celle que donne par exemple le *Petit Larousse* (2004) : « Projectile des armes à feu portatives », *Ti prozektil metalik li servi bann zarm portatif kouma fizi, ouswa bann pies artilri*. Par la référence au terme concret de *fizi* le lexicographe évite d’avoir à fournir l’équivalent du terme relativement abstrait *d’arme à feu* mais il ne peut éviter celui central de *prozektil* ‘projectile’, terme qui est en fait absent du *Diksioner Morisien*. Définir *prozektil* en créole mauricien par l’équivalent de : « corps lancé par une arme de jet ou une arme à feu (flèche, balle, obus, etc. (*Petit Larousse* 2004) » nécessiterait des termes de plus en plus abstraits qui manquent à la langue. Par contre, dans sa définition de *sat* ‘chat’ Carpooran arrive à rédiger une définition qui se rapproche de celle du *Petit Larousse* (2004) : « Mammifère carnivore au museau court et arrondi aux griffes rétractibles » : *mamifer karnivor ki ena enn mizo kourt ek arondi*. Ensuite, il réussit à définir les termes relativement techniques, *mamifer* et *karnivor* sans inclure des lexies qui ne comportent pas de définitions. C’est à dire que la définition de *sat* est close :

mamifer > *Zanimò ki ena kolonn vertebral et mamel*

- *mamel* > *Organn ki prodire dile dan lekor bann mamifer femel*
- *karnivor* > *Seki manz laser* (‘la chair’)
- *kolonn vertebral* > *Lezo prinsipal ki trouv omilie dan lekor enn dimounn*
- *mizo* > *Parti ki inpe pwint e ki trouv zis lao legel* (‘gueule’) *sertin zanimò kouman lisien* (‘chien’)

Dès 1990 existait pour le CHS une tentative de dictionnaire unilingue, *Diksyonè Kreyòl Vilsen* (Vilsaint¹⁷ & Heurtelou 2009) dont l’ampleur se rapproche de celle du *Diksioner Morisien*, avec entre 10 000 et 12 000 entrées. Mais cet ouvrage innovateur, fort louable par ailleurs, se heurte de front au problème de la définition. Pour *chat*, le seul trait qui le distingue dans la définition suivante, est son miaulement : ***Bèt ki gen ke, kat pat epi li gen moustach ki toujou ap fè miaou***. L’ajout suivant, rédigé avec une autre police de caractères, ne pourrait guère distinguer un chat d’un chien : *Gen chat ki entelijan anpil, kou yo wè mèt yo, yo konnen pou yo kouri vin jwenn li*. ‘Il y a des chats très intelligents, lorsqu’ils voient leur maître, ils courent pour le rejoindre’. Il est intéressant de noter que les auteurs utilisent le terme scientifique *mamifè* pour définir les chauve-souris : ***chat-sourit (chosourit, chovsourit) Mamifè ki gen zèl*** ‘mammifère avec des ailes’. La définition de *mamifè*, comme celle de Carpooran, réfère aux mamelles. Par contre, la définition de cette dernière lexie est fort curieuse :

• ***mamifè*** > ***Ki gen tete***. *Se pa tout bèt ki mamifè men tout moun* (‘personne, être humain’) *fè pati gwoup mamifè a*.

¹⁷ Viquière Vilsaint est membre de l’Akademi Kreyòl Ayisyen.

•tete > *sen Pati nan kò fi* ('femme') *ki fè de pwent sou lestomak* ('poitrine') *li. Gason* ('les hommes') *gen tete tou* ('aussi') *men pa* ('celles') *fi yo pi devlope, se sa ki fè fiy met soutyen* ('soutien-gorge').

C'est en essayant de définir les mots d'une langue par ses propres mots que se crée un métalangage adéquat qui permet à une langue de passer de l'oralité à la littéralité et d'idiome vernaculaire à une langue capable d'assumer tous les besoins d'une communauté linguistique. Quant à la définition de *bal* 'balle', Vilsaint & Heurtelou (2009) parviennent à offrir une définition adéquate sans avoir à se référer au définissant *projectile* : **Moso plon ki soti nan yon zam**, Plon pou chaje fizi osnon revòlvè. Par contre, la définition de l'homonyme *bal* 'bal' pêche par son manque de précision et sa longueur excessive, comparée à celle du *Diksyonè Morisyen* : *Enn sware kot danse* :

Dans, fèt ki gen danse ladan l. Se lè ('quand') *yon gwoup moun reyini nan yon fèt epi yo danse epi yo deplase kò y ak elegans pandan y ap suiv kadans yon mizik. Mwen pa renmen* ('aimer') *bal sa a , pa menm gen bon mizik.*

La première partie (en italique gras), qui se rapproche de celle du *Diksyonè Morisyen*, aurait largement suffi pour définir la lexie.

Conclusion

Dans un message qu'il adressait aux enseignants du pays, le président de l'Akademi Kreyòl Ayisyen, le pasteur Pauris Jean-Baptiste, soulignait l'importance de l'accès de la population haïtienne à de bons outils linguistiques et le rôle de cette nouvelle institution pour atteindre cet objectif : « *Objektif prensipal travay la se pou popilsayon an ka jwenn* ('acquérir') *bon zouti lengwistik pou avansman edikasyon ak devlopman ekonomik peyi a* » (*Bon Nouvèl*, 2015 : No. 530). En tant qu'institution qui détient la responsabilité principale pour l'instrumentalisation du CHS, L'Akademi devrait donner priorité à l'objectif atteignable à court terme qu'est la normalisation de l'orthographe. Il semblerait que cette problématique y est actuellement le sujet de discussions.

Une autre tâche - bien plus lourde - de l'Akademi est de rendre possible l'application de l'Article 40 de la Constitution :

Obligation est faite à l'État de donner publicité par voie de presse parlée, écrite et télévisée, en langues créole et française aux lois, arrêtés, décrets, accords internationaux, traités, conventions, à tout ce qui touche la vie nationale.

Pour que cette mission puisse être réalisée, il faudrait que les rédacteurs de textes dans les domaines administratifs, juridiques, économiques, scientifiques et politiques disposent d'un lexique accessible aux locuteurs unilingues alphabétisés. Ce qui implique un travail de

création linguistique à long terme pour débarrasser le CHS de sa gangue francisante et entreprendre un ardu effort de création lexicale. Mais celui-ci se manifeste déjà dans l’utilisation croissante de la langue par les médias, surtout la radio, et par des écrivains de plus en plus nombreux à s’exprimer en langue vernaculaire. Cette entreprise nécessite l’existence d’un inventaire des ressources lexicales de la langue, c’est-à-dire, un dictionnaire unilingue. C’est en forgeant que l’on devient forgeron. L’étape intermédiaire dans l’élaboration de cet outil linguistique fondamental serait un dictionnaire unilingue bi-directionnel à grande envergure utilisé pour des besoins pratiques, par exemple, dans le domaine éducatif, qui servirait à établir la nomenclature du dictionnaire unilingue. Ainsi, l’excellente initiative de l’équipe du *Dictionnaire Scolaire Bilingue* constitue une première étape sur la voie de l’élaboration du *Robert, Larousse, Hachette* de la langue qui « unit tous les Haïtiens et Haïtiens ».

Références

- AlterPresse* [En ligne] URL : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article18165>, mis en ligne le 01 mai 2015.
- Bon Nouvèl*, n° 498 (mai-juin 2004), n° 530 (juillet-août 2015).
- Carpooran, Arnaud (2011) *Diksioner Morisien. Premie diksioner kreol monoleng*, 2^e édition, Sainte Croix, Maurice : Les Editions Le Printemps.
- Célestin-Mégie, Emile (1977) *Lanmou pa gin baryè : premye Epòk*, Port-au-Prince : Editions Fardin.
- Chaudenson, Robert (2008) « Compte rendu du Haitian Creole-English Bilingual Dictionary d’Albert Valdman et alii », *Etudes créoles*, 2008 : 1-2, 226-229.
- Cotgrave, Randle (1611) *A Dictionary of the French and English Tongues*, Londres : Adam Islip.
- Dictionnaire de l’écolier haïtien* (1997) (adaptation du *Dictionnaire Hachette junior*), Port-au-Prince : Hachette-Deschamps.
- Estienne, Robert (1549) *Dictionnaire françois-latin*, Paris : Robert Estienne.
- Estienne, Robert (1552) *Dictionarium latinogallicum*, Paris : Charles Estienne.
- Faine, Jules (1936) *Philologie créole : études historiques et étymologiques sur la langue créole d’Haïti*, Port-au-Prince : Imprimerie de l’État.
- Faine, Jules (1939) *Le créole dans l’univers : études comparatives des parlers français*, Port-au-Prince : Imprimerie de l’Etat.
- Fattier-Thomas, Dominique (1984) « De la variété rèk à la variété swa : pratiques vivantes de la langue en Haïti », *Conjonction*, mars 1984, 39-51.
- Fattier, Dominique (1998) *Contribution à l’étude de la genèse d’un créole : l’Atlas Linguistique d’Haïti*, 6 vol. Villeneuve d’Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Franketienne (1975) *Dézafi*, Port-au-Prince : Edition Fardin.

- Hazaël-Massieux, Guy (1990) « Préface », in Ludwig et alii, *Dictionnaire créole français*, Paris : Servedit/Editions Jasor, 5-10.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine (1993) *Ecrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, Paris : L'Harmattan.
- Ludwig, Ralph, Montbrand, Danièle, Poulet, Hector & Telchid, Sylviane (1990) *Dictionnaire créole français*, Paris : Servedit/Editions Jasor.
- Nicot, Jean (1606) *Thresor de la langue francoyse*, Paris : David Douceur Pressoir.
- Pompilus, Pradel (1961) *La langue française en Haïti*, Paris : Institut des hautes études d'Amérique latine.
- Pressoir, Charles-Fernand (1947) *Débats sur le créole et le folklore*, Port-au-Prince : Imprimerie de l'Etat.
- Richelet, P. (1680) *Dictionnaire françois*, Genève : Widerhold, 2 tomes. Réimpression de la 1^{ère} édition, Genève : Slatkine Reprints, 1970.
- Sylvain, Suzanne (1936) *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*, Wetteren, Belgique : de Meester ; Port-au-Prince : chez l'auteur.
- Valdman, Albert (2005) « Vers la standardisation du créole haïtien », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X n° 1, 39-52.
- Valdman, Albert, Villeneuve, Anne-José & Siegel, Jason F. (2015) « On the Influence of the Standard Norm of Haitian Creole on the Cap Haitien Dialect: Evidence from Sociolinguistic Variation in the Third Person Singular Pronoun », *Journal of Pidgin and Creole Languages*, vol. XXX n° 1, 123-167.
- Zéphir, Flore (1990) *Language Choice, Language Use, Language Attitudes of the Haitian Bilingual Community*, Thèse doctorale inédite, Indiana University.

Annexe. Inventaires des dictionnaires portant sur le créole haïtien

A. Dictionnaires bilingues

- Bentolila, Alain et alii (1976) *Ti Diksyonnè Kreyòl-Franse*, Port-au-Prince : Editions Caraïbes.
- Faine, Jules (1974) *Dictionnaire français-créole*, Montréal : Leméac.
- Freeman, Bryant C. & Laguerre, Jowel (1996, 1998, 2002) *Haitian-English Dictionary*, Port-au-Prince : La Presse Evangélique.
- Freeman, Bryant C. (2011) *English-Haitian Dictionary*, Lawrence, KS : University of Kansas, Institute of Haitian Studies.
- Joseph, Prophète M. (2003) *Diksyonnè Ayisyen-Franse, Dictionnaire Français-Haïtien*, Montréal, Port-au-Prince : Editions Konbit.
- Peleman, Lodewijk F. C.I.C.M. (1976) *Diksyonnè Kréyòl-Fransé*, Port-au-Prince : Bon Nouvel.
- Pompilus, Pradel (1958) *Lexique créole-français*, Thèse complémentaire, Université de Paris.

- Targète, Jean & Urciolo, Raphaël (1993) *Haitian Creole-English Dictionary*, Kensington, MD : Dunwoody Press.
- Valdman, Albert, Yoder, Sarah, Roberts, Craig & Joseph, Yves (1981) *Haitian Creole-English-French Dictionary*, 2 vols., Bloomington, IN : Indiana University Creole Institute.
- Valdman, Albert, Pooser, Charles & Jean-Baptiste, Rozevel (1996) *A Learner's Dictionary of Haitian Creole (English-Haitian Creole)*, Bloomington, IN : Indiana University Creole Institute.
- Valdman, Albert, Iskrova, Iskra, André, Nicolas & Pierre, Jacques (2007) *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary*, Bloomington, IN : Indiana University Creole Institute.
- Vilsaint, Féquière (1991, 1995, 2005) *Diksyonè kreyòl-anglè*, Temple Terrace, FL : Educa Vision.
- Vilsaint, Féquière & Berret, Jean E. (1991) *Diksyonè kreyòl-anglè*, Temple Terrace, FL : Educa Vision.

B. Dictionnaires unilingues

- Trouillot, Jocelyn (s.d.) *Diksyonè Kreyòl Karayib*, Port-au-Prince : Université Caraïbe.
- Vilsaint, Féquière & Heurtelou, Maude (1990, 1994, 2003, 2009) *Diksyonè Kreyòl Vilsen*, Temple Terrace, FL : Educa Vision.

Pour citer cet article

Référence électronique

Albert Valdman, « L'Akademi Kreyòl Ayisyen et la standardisation du créole haïtien », *Études Créoles* – Vol. XXXIII n°1 - 2015 [En ligne], consulté le ..., URL : http://www.lpl-aix.fr/~fulltext/Etudes_Creoles/valdman.pdf